

DM N° 2023 / 16

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DECISION DU MAIRE
RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL CONCERNANT LA
LOCATION DE LOCAUX PLACE DEL GALL (ATELIER VERRIER)

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. Georges MATEUS, artisan verrier, souhaite renouveler la location des locaux appartenant à la Commune et sis Place del Gall (RdC), il convient d'établir le bail correspondant,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du renouvellement du bail professionnel pour les locaux sis Place del Gall (RdC) appartenant à la Commune, avec M. Georges MATEUS, artisan verrier à compter du 1^{er} Septembre 2023, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2026.

Article 2 : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 900 €.

Article 3 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 8 Août 2023

Le Maire,
Bruno GALAN

